

# Étude sur les honoraires des firmes d'architecture et d'ingénierie au Québec 2025

Mise à jour des honoraires recueillis en 2024

Méthodologie de l'enquête

Pour tout renseignement concernant l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) et les données statistiques dont il dispose, s'adresser à :

Institut de la statistique du Québec  
200, chemin Sainte-Foy, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5T4

Téléphone :  
418 691-2401  
1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)

Site Web : [statistique.quebec.ca](http://statistique.quebec.ca)

Ce document est disponible seulement en version électronique.

Dépôt légal  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
3<sup>e</sup> trimestre 2026  
ISBN 978-2-555-04322-0 (en ligne)

© Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, 2026

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec.  
[statistique.quebec.ca/fr/institut/nous-joindre/droits-auteur-permission-reproduction](http://statistique.quebec.ca/fr/institut/nous-joindre/droits-auteur-permission-reproduction)

Juillet 2026

Publication réalisée à  
l'Institut de la statistique du Québec par : Ariane Boivin

Sous la direction de : Luc Belleau

Révision et édition : Direction de la diffusion et des communications

Enquête sous la responsabilité de : Direction des statistiques du travail  
et de la rémunération  
Institut de la statistique du Québec

Enquête financée par : Secrétariat du Conseil du trésor

Pour tout renseignement concernant  
le contenu de cette publication : Direction de la méthodologie  
Institut de la statistique du Québec  
200, chemin Sainte-Foy, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5T4

Téléphone :  
418 691-2410  
1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)

Site Web : [statistique.quebec.ca](http://statistique.quebec.ca)

## Remerciements

Nous tenons à remercier Ann Doucet et Samy Sider de la Direction des statistiques du travail et de la rémunération, les responsables de projet de *l'Enquête sur les honoraires des firmes d'architecture et d'ingénierie au Québec*. Nous tenons également à remercier les membres de l'équipe de la Direction de la gestion de la collecte pour leur précieuse collaboration dans le cadre du projet, soit Catherine Houle (chargée d'enquête), Steeve Tremblay (coordonnateur), David Bélanger (technicien en soutien) ainsi que tous les intervieweurs et intervieweuses qui ont participé à la collecte des données de l'enquête.

## Notice bibliographique suggérée

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2026). *Étude sur les honoraires des firmes d'architecture et d'ingénierie au Québec 2026. Méthodologie de l'enquête*, [En ligne], Québec, L'Institut, 22 p. [[statistique.quebec.ca/fr/fichier/honoraires-firmes-architecture-ingenierie-2025-methodologie.pdf](http://statistique.quebec.ca/fr/fichier/honoraires-firmes-architecture-ingenierie-2025-methodologie.pdf)].

# Table des matières

Introduction	5
<b>1 Plan d'échantillonnage</b>	<b>7</b>
1.1 Population visée	7
1.2 Base de sondage	7
1.3 Méthode de sélection, taille et répartition de l'échantillon	8
<b>2 Collecte de données</b>	<b>9</b>
2.1 Méthode de collecte	9
2.2 Déroulement de la collecte	10
2.3 Résultats de la collecte	11
<b>3 Traitement des données</b>	<b>12</b>
3.1 Validation	12
3.2 Pondération	13
3.3 Non-réponse totale	14
3.4 Non-réponse partielle	14
<b>4 Présentation des résultats</b>	<b>16</b>
4.1 Analyse sommaire	16
4.2 Méthode d'estimation	17
4.3 Précision des estimations	17
<b>5 Portée et limites de l'étude</b>	<b>19</b>
<b>6 Confidentialité des résultats</b>	<b>20</b>
Références bibliographiques	21

# Introduction

En 2024, l'Institut de la statistique du Québec (Institut) a été mandaté par le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) pour réaliser l'*Étude sur les honoraires des firmes d'architecture et d'ingénierie du Québec – 2024*. Cette année, l'Institut a pour mandat de mettre à jour les honoraires collectés en mesurant un taux d'indexation approprié pour l'année 2025.

## Contexte et objectifs de l'étude

L'*Étude sur les honoraires des firmes d'architecture et d'ingénierie au Québec – 2024* avait pour objectif de collecter des données sur les honoraires facturés pour des services d'architecture et d'ingénierie liés à des travaux de construction au Québec. Les informations recueillies ont permis de produire des fourchettes de taux horaires qui sont représentatives de ce qui est facturé sur le marché du travail. Ces fourchettes composent une grille d'honoraires dans un règlement qui outille les organismes publics provinciaux dans leurs négociations avec les firmes qui leur offrent ces services d'architecture et d'ingénierie.

Diverses options s'offrent à l'équipe afin de déterminer un taux d'indexation approprié pour mettre à jour les grilles produites pour l'année 2024. Une première option est d'utiliser les indices des prix calculés par Statistique Canada pour les services d'architecture, de génie et de services connexes. Une autre option est de collecter les pourcentages de variation des honoraires des firmes du Québec pour en tirer un taux d'indexation représentatif du marché. Pour ce faire, on réalise cette année une étude rapide, c'est-à-dire qui nécessite un peu moins d'efforts et de temps de collecte, et d'un traitement statistique minimal. Ainsi, on s'assure d'une représentativité non seulement du marché québécois, mais aussi des services retenus dans l'étude de 2024. En effet, ce choix semble avantageux, puisque le SCT ne prend en compte que les services rendus pour des travaux de construction, alors que l'indice de Statistique Canada couvre des services plus larges (Statistique Canada 2025).

Les informations recueillies dans la présente étude permettront donc de produire des taux de variation moyens et médians qui seront représentatifs de la variation entre les honoraires facturés en 2024 et ceux facturés en 2025 pour des travaux d'architecture et d'ingénierie sur le marché du travail québécois. Ces taux permettront de calculer des grilles d'honoraires indexées pour continuer à outiller les organismes publics provinciaux dans leurs négociations avec les firmes qui leur offrent ces services d'architecture et d'ingénierie.

## Structure du rapport méthodologique

---

Dans le présent document, on décrit la méthodologie de l'étude. Il constitue un bon support pour comprendre les résultats de l'étude publiés par l'ISQ (Institut de la statistique du Québec 2026). L'information qui s'y retrouve montre ce qui a été mis en place pour assurer la production de résultats fiables.

Les principaux éléments de la méthodologie de cette étude sont abordés dans les cinq sections de ce document. À la section 1, on présente le plan d'échantillonnage, et à la section 2 les stratégies utilisées et les résultats obtenus lors de la collecte de données. La section 3 porte sur le traitement des données : le processus de validation, l'analyse de la représentativité des données, de même que l'examen de l'ampleur de la non-réponse partielle et le recours à l'imputation des données pour en atténuer l'effet sur les analyses. Les normes de présentation des résultats sont précisées à la section 4, alors qu'un aperçu de la portée et des limites de l'étude est offert à la section 5.

# 1 Plan d'échantillonnage

Cette section comprend une description sommaire du plan d'échantillonnage, soit la population visée et la base de sondage, ainsi que les informations utiles sur la sélection de l'échantillon à partir de cette base.

## 1.1 Population visée

L'*Étude sur les honoraires des firmes d'architecture et d'ingénierie du Québec* visait toutes les entreprises respectant les critères ci-dessous en 2024, et au moment où elles ont répondu au questionnaire :

- Être située au Québec ;
- Avoir au moins cinq employés et employées au Québec (selon le relevé 1 de Revenu Québec)<sup>1</sup> ;
- Faire partie de l'un des secteurs d'activité suivant :
  - Services de génie (SCIAN 54131)<sup>2</sup> ;
  - Services d'architecture (SCIAN 54133) ;
- Pour les **firmes de génie**, exercer leurs activités dans l'un des domaines suivants :
  - Génie civil ;
  - Génie du bâtiment (fondations et charpentes, installations électriques et mécaniques) ;
  - Génie de la construction.

## 1.2 Base de sondage

Pour la mise à jour de 2025, la population visée est la même que celle de 2024, et représente 985 entreprises. Ces entreprises avaient précédemment été identifiées en utilisant la Banque de données du registre des entreprises (BDRE) de Statistique Canada. Pour en savoir plus sur la base de sondage de l'étude initiale, consulter son rapport méthodologique (Boivin 2025). Elle contient 985 entreprises.

- 
1. Ce relevé doit être rempli par tout employeur (ou payeur) ayant versé à ses employés et employées des sommes à titre de salaires, gratifications, pourboires, honoraires, bourses d'études, commissions ou autres.
  2. Le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), qui permet d'organiser les données économiques selon l'industrie, est utilisé par le Canada, le Mexique et les États-Unis. La version de 2022 est utilisée dans cette étude.

### 1.3 Méthode de sélection, taille et répartition de l'échantillon

L'échantillon utilisé en 2025 est seulement composé des entreprises répondantes à l'étude de 2024, soit au prétest ou à la collecte principale. Toute entreprise ayant rempli le questionnaire de 2024 se retrouve dans l'échantillon de 2025. Ce choix permet la réalisation d'une étude rapide, ainsi que la possibilité de comparer les données collectées dans cette étude avec celles recueillies en 2024. En ne contactant que les entreprises répondantes précédemment, on augmente les chances de les rejoindre.

L'échantillon contient 524 entreprises. Elles respectent a priori les mêmes critères d'inclusion qu'à l'étude précédente, puisqu'elles y étaient répondantes, donc admissibles. Pour cette édition, le seul critère pouvant mener à une inadmissibilité est de n'avoir aucun employé ou aucune employée, ou d'être fermée définitivement. En tenant compte des ajustements réalisés lors de l'enquête 2024, on pourra inférer les résultats de l'enquête à l'ensemble de la population visée.

La répartition détaillée de la population et de l'échantillon est présentée dans le tableau 1. Notons que les tailles de population présentées ci-dessous représentent celles de la population entière du RE, sans exclure les entreprises ayant été identifiées comme inadmissibles dans l'étude de 2024.

Tableau 1

Taille de la population et de l'échantillon 2025 des entreprises

	Population	Échantillon	Fraction de sondage
	n		%
<b>Taille de l'entreprise selon le nombre d'employé(e)s</b>			
5 à 9 employé(e)s	393	170	43,2
10 à 19 employé(e)s	259	152	58,7
20 employé(e)s et plus	333	202	60,6
<b>Secteur d'activité</b>			
1 : Services d'architecture (54133)	371	277	74,6
2 : Services de génie (54131)	614	247	40,2
<b>Ensemble du Québec</b>	<b>985</b>	<b>524</b>	<b>53,2</b>

En raison de la courte période de collecte pour cette édition, qui prend la forme d'une enquête rapide, le taux de réponse global attendu est de 60 %.

## 2 Collecte de données

### 2.1 Méthode de collecte

#### 2.1.1 Instruments de collecte

Le questionnaire de l'étude est composé des 3 sections suivantes :

- Section 1 : nombre de personnes employées ;
- Section 2 : taux de variation des honoraires – services d'ingénierie ;
- Section 3 : taux de variation des honoraires – services d'architecture.

Les sections 2 et 3 forment le volet principal de l'étude. Elles sont composées d'un tableau comportant une ligne par corps d'emploi et une colonne par type de client, excluant le gouvernement provincial, avec lequel l'entreprise peut faire affaire. Le tableau 2 contient un exemple de l'un de ces tableaux pour la section portant sur l'architecture. Un tableau similaire se trouve dans la section sur les services d'ingénierie.

Tableau 2

#### Pourcentage de variation des honoraires pour l'année 2025 (par rapport à 2024)

Corps d'emploi	Contrats privés (ou taux uniformes)	Contrats publics municipaux	Contrats publics fédéraux
Taux uniques	-	-	-
Patron(ne) (architecte)	-	-	-
Architecte	-	-	-
Technicien(ne)/technologue	-	-	-
Dessinateur(-trice)	-	-	-

Les tableaux peuvent être remplis de plusieurs manières selon la situation de l'entreprise. D'abord, si le taux de variation des honoraires est uniforme pour tous les corps d'emploi, seule la première ligne peut être remplie ; autrement, les quatre corps d'emploi le sont. Ensuite, si les taux de variation sont uniformes pour toutes les clientèles, seule la première colonne peut être remplie ; sinon, les trois colonnes le sont. Une personne responsable de remplir le questionnaire peut donc déclarer au minimum un seul taux, ou au maximum douze taux, selon la situation de son entreprise. Si les honoraires diminuent, des taux négatifs peuvent être déclarés. Les taux sont demandés en pourcentage.

## 2.2 Déroutement de la collecte

La collecte de données s'est déroulée du 10 mars au 1<sup>er</sup> mai 2026, mais une période de grâce pour le remplissage du questionnaire sur le Web a été offerte jusqu'au 4 mai 2026. La collecte s'est effectuée majoritairement au moyen d'un questionnaire en ligne, dont la durée moyenne est de 6 minutes. Le questionnaire pouvait être rempli par téléphone, à la demande de la personne chargée de répondre dans l'entreprise.

Une lettre d'invitation a été envoyée au début de la collecte à l'ensemble des entreprises visées, soit aux 524 entreprises. Pour les 513 entreprises ayant une adresse électronique, un courriel leur a également été envoyé. Des suivis par courriel et par téléphone ont été effectués afin de maximiser le nombre d'entreprises répondantes.

L'envoi du questionnaire par courriel ou par la poste a permis aux entreprises participantes d'effectuer toutes les recherches préalables nécessaires pour bien le remplir. Les critères de validation (propres à la cohérence et à la logique) ont été programmés dans le logiciel utilisé par les intervieweurs et intervieweuses, et dans celui utilisé sur le Web. Ainsi, les réponses de la personne participante pouvaient être validées au moment où elle répondait au questionnaire. Cela évitait d'avoir à la rappeler pour valider des données incohérentes ou manquantes.

La principale stratégie de collecte misait sur les relances téléphoniques et par courriel. À mi-parcours de la collecte, la Direction de la gestion de la collecte a décidé de ne plus consacrer d'effort aux dossiers d'architecture afin de concentrer ses efforts sur les dossiers d'ingénierie. Initialement, un écart dans les taux de réponse bruts de plus de 12 % était observé en faveur des entreprises d'architecture (60,7 % contre 48,4 % pour les entreprises de génie). À la fermeture de l'étude, un plus grand nombre d'entreprises de génie avait rempli leur questionnaire (un taux brut de 80,4 % c. 77,2 % pour les entreprises d'architecture). Seules deux entreprises ont refusé de répondre.

## 2.3 Résultats de la collecte

Au total, 408 entreprises ont répondu à l'enquête. Parmi celles-ci, 12 ont été considérées comme non répondantes en raison de la qualité de leurs réponses. Donc, 396 entreprises sont considérées comme répondantes. Toutes ont répondu sur le Web. De plus, parmi les 524 entreprises échantillonnées, 10 ont été considérées comme inadmissibles à l'enquête puisqu'elles n'appartenaient pas à la population visée.

Le taux de réponse global pondéré pour cette édition est de 77 %. Les taux de réponse et d'admissibilité pondérés obtenus par taille et par secteur d'activité sont présentés au tableau 3. Contrairement à l'étude de 2024, il n'y a pas de disparité entre le taux d'admissibilité des entreprises d'ingénierie et celui des entreprises d'architecture, puisque celles-ci avaient déjà été filtrées en 2024.

Tableau 3

Nombre d'entreprises répondantes, taux d'admissibilité et de réponse pondérés pour l'année 2025

	Entreprises répondantes	Taux d'admissibilité	Taux de réponse
	n	%	
Taille de l'entreprise selon le nombre d'employé(e)s			
5 à 9 employé(e)s	122	97,2	73,3
10 à 19 employé(e)s	117	99,4	77,7
20 employé(e)s et plus	157	98,2	78,7
Secteur d'activité			
1 : Services d'architecture (54133)	205	98,3	75,0
2 : Services de génie (54131)	191	98,1	78,2
<b>Ensemble du Québec</b>	<b>396</b>	<b>98,2</b>	<b>76,7</b>

Cette année, étant donné que seules les entreprises répondantes de la première édition ont été sélectionnées, il importe de tenir compte du taux de réponse de celle-ci également. À la première édition, le taux de réponse pondéré était de 82 %. En combinant les deux éditions, on obtient un taux de réponse combiné d'environ 63 %.

## **3** **Traitement des données**

---

Dans cette section, on aborde les étapes de traitement des données recueillies, à savoir la validation, la qualité des données, la pondération nécessaire à l'inférence à la population visée, l'examen de la non-réponse totale et partielle ainsi que les traitements d'imputation effectués.

### **3.1** **Validation**

---

Pour assurer la qualité des données recueillies, on effectue une validation des réponses. Elle vise à confirmer la cohérence interne des réponses dans un même questionnaire et à identifier des réponses qui pourraient sortir de l'ordinaire par rapport aux autres.

#### **3.1.1 Erreurs de saisie**

D'abord, un certain nombre d'entreprises a déclaré des clientèles ne s'appliquant pas, alors qu'elles avaient déclaré effectuer des contrats auprès de celles-ci à l'étude précédente. Selon la situation, les réponses ont été soit conservées telles quelles, soit modifiées pour refléter une absence de variation d'honoraires, soit effacées. Dans ce dernier cas, l'entreprise était ainsi considérée comme non-répondante.

Ensuite, des taux de variation supérieurs à 50 % ont été déclarés. Tous ces cas ont été validés individuellement, mais ont finalement été retirés.

#### **3.1.2 Réponses volontairement faussées**

Il n'existe pas de moyen absolu de valider la véracité de toutes les réponses reçues habituellement dans les enquêtes. Cependant, rien ne laisse supposer que des entreprises répondantes ont délibérément fourni des réponses erronées dans cette étude. Comme mentionné dans le paragraphe précédent, les quelques taux de variation anormalement élevés ont été retirés.

## 3.2 Pondération

La pondération a pour objectif fondamental de permettre l'inférence des résultats observés à la population étudiée, en respectant le plan de sondage. En fait, le poids accordé à une entreprise reflète le nombre d'entreprises qu'elle « représente » dans la population. Ce poids est donc fonction de deux réalités : il représente d'abord l'inverse de la probabilité de sélection d'une entreprise dans sa strate, puis il tient compte de la structure de la non-réponse de classes qui seront formées à partir de différentes caractéristiques de l'entreprise. On suppose alors que le profil des entreprises non répondantes est semblable à celui des entreprises répondantes pour chacune de ces classes.

Dans cette étude, les poids initiaux sont ceux calculés en 2024 pour tenir compte de la non-réponse à ce moment. Ils permettent aux entreprises répondantes de 2024 de représenter les entreprises non répondantes exclues de l'étude 2025. Ces poids n'ont pas été modifiés puisque les entreprises répondantes de 2024 sont recensées pour la nouvelle édition.

Par ailleurs, pour effectuer une pondération adéquate, il faut être en mesure d'estimer le nombre total d'entreprises inadmissibles dans la population. Seul le statut d'admissibilité des entreprises non répondantes au filtre est inconnu, puisqu'un certain nombre d'entre elles ont tout de même rempli le filtre, ce qui nous permet de confirmer leur admissibilité. Pour cette raison, l'hypothèse suivante a été utilisée : certaines des entreprises non répondantes non filtrées peuvent être considérées comme inadmissibles.

Dans la présente étude, à la suite des validations (voir la section 3.1), un total de 396 entreprises sont répondantes, 7 sont inadmissibles, 39 sont non répondantes admissibles, et 82 sont non répondantes avec un statut d'admissibilité inconnu. Parmi ces dernières, on peut déterminer un nombre de non-répondantes inadmissibles, d'une part, en examinant la nature de la non-réponse par strate et, d'autre part, en utilisant la répartition des répondantes inadmissibles à l'intérieur de chacune des strates. Une fois ce nombre déterminé, on l'additionne au nombre d'inadmissibles connu pour obtenir le nombre total d'entreprises inadmissibles de l'échantillon.

Par la suite, on effectue un traitement pour la non-réponse totale (section 3.3) sur la base d'une analyse semblable à celle que l'on a faite pour l'admissibilité. La structure de la non-réponse est également différente selon les caractéristiques des entreprises ; il est donc pertinent de la modéliser selon les modalités des variables de stratification qui sont connues pour toutes les entreprises. Ultiment, cette modélisation permet de redistribuer adéquatement le poids des entreprises non répondantes aux entreprises répondantes.

### **3.3 Non-réponse totale**

La non-réponse totale survient lorsqu'une personne sélectionnée et admissible ne remplit pas le questionnaire de l'enquête pour diverses raisons. Cette non-réponse peut entraîner des biais dans les estimations si les personnes ayant répondu présentent des caractéristiques différentes de celles ne l'ayant pas fait, et que ces caractéristiques sont liées au sujet de l'enquête. La pondération est ajustée pour tenir compte de la non-réponse (section 3.2), ce qui permet de réduire le risque de biais dû à celle-ci. Toutefois, seules les informations contenues dans la base de sondage, donc connues pour l'ensemble de l'échantillon, peuvent être prises en considération pour cet ajustement. Ainsi, malgré l'utilisation de la pondération, des résultats de l'enquête peuvent quand même être biaisés si la non-réponse totale est liée à une ou plusieurs caractéristiques non disponibles dans la base de sondage, et que ces caractéristiques sont fortement corrélées à certains indicateurs. Comme le taux de réponse supposé a été atteint, et que les entreprises non répondantes de cette année ont tout de même validé leurs caractéristiques principales (taille et secteur d'activité) à l'édition 2024, le risque de biais demeure faible.

### **3.4 Non-réponse partielle**

#### **3.4.1 Définition**

La non-réponse partielle désigne l'absence de réponse à une question pour certaines personnes ayant rempli le questionnaire. Il est connu qu'une non-réponse partielle importante peut entraîner certains biais dans les estimations, au même titre que la non-réponse totale, s'il s'avère que les personnes non répondantes présentent des caractéristiques différentes de celles des personnes répondantes et que ces caractéristiques sont de surcroît liées au thème étudié.

#### **3.4.2 Taux de non-réponse partielle**

Le taux de non-réponse partielle ajusté à une question est défini comme le rapport entre le nombre d'entreprises n'ayant pas répondu à celle-ci et le nombre d'entreprises admissibles à y répondre. Plus ce taux est élevé, plus le risque de biais induits par la non-réponse partielle est grand. On fait généralement l'hypothèse qu'une non-réponse partielle inférieure à 5 % a une incidence négligeable sur les estimations, sauf dans la situation où la non-réponse partielle est fortement caractérisée.

Dans cette étude, une entreprise pouvait répondre soit en détaillant ses taux de variation par corps d'emploi et/ou par type de clientèle, soit en les regroupant. Donc, le taux de non-réponse partielle par question est établi après avoir dupliqué les taux de variation déclarés de façon appropriée. Par exemple, si une entreprise déclare un taux de variation unique pour tous ses corps d'emploi pour des contrats privés, il convient de répéter le taux déclaré dans les quatre corps d'emploi.

Il n'y a aucune non-réponse partielle dans les questions identifiant le type de réponse fournie (taux uniques ou taux détaillés), soit les questions 1, 1.1A, 2 et 2.1A du questionnaire. La majorité des entreprises a déclaré une forme de taux regroupé, plutôt que d'avoir détaillé les taux pour toutes les combinaisons de corps d'emploi et de type de clientèle.

Pour les taux de variation, une donnée est considérée comme de la non-réponse si elle est vide ou si elle prend la valeur « Ne répond pas ». La proportion pondérée de non-réponses, calculée selon le nombre d'entreprises qui aurait dû remplir ce taux, est inférieure à 5 % pour toutes les variables de taux. Il s'agit majoritairement de dossiers où, dans le processus de validation, certaines données ont été effacées parce qu'elles étaient aberrantes ou incohérentes. Le risque de biais causé par la non-réponse partielle est donc négligeable.

## 4

# Présentation des résultats

Cette section porte sur une brève analyse des types de réponses fournies, sur les méthodes d'estimation utilisées et sur la précision des estimations.

## 4.1 Analyse sommaire

Comme mentionné précédemment, les entreprises pouvaient fournir leurs taux de variation de plusieurs manières, soit en détaillant les taux par combinaison de corps d'emploi et de clientèle, soit en regroupant l'une ou l'autre de ces dimensions.

Globalement, 54 % des entreprises répondantes ont fourni un seul taux de variation. On constate une part similaire chez les entreprises offrant des services de génie (56 %) et chez celles offrant des services d'architecture (51 %). Les autres formes de déclaration utilisées pour fournir des taux différents pour les services de génie sont : pour tous les corps d'emploi et toutes les clientèles (18 %), par corps d'emploi uniquement (15 %) et par clientèle uniquement (11 %). Pour les services d'architecture, 20 % fournissent des taux différents par corps d'emploi, mais regroupent les clientèles ; 15 % les fournissent par corps d'emploi seulement ; et 14 % le font pour tous les corps d'emploi et toutes les clientèles.

Il était également possible pour les entreprises répondantes de ne déclarer aucune variation entre leurs honoraires de 2024 et ceux de 2025. Si c'était le cas, ces réponses étaient considérées comme ayant une valeur de zéro, et étaient incluses dans les estimations. Parmi les entreprises répondantes offrant des services de génie, environ 25 % ont déclaré n'avoir aucune variation d'honoraires. Chez celles offrant des services d'architecture, 20 % ont déclaré n'avoir aucune variation. Ces proportions sont sensiblement les mêmes si l'on tient compte séparément du corps d'emploi, soit la forme que prennent les estimations finales.

## 4.2 Méthode d'estimation

L'objectif de l'étude en 2025 est de calculer un taux d'indexation pour mettre à jour les grilles d'honoraires produites dans l'étude de 2024. Pour réduire le fardeau des entreprises répondantes, on n'a pas cherché à connaître les variations d'honoraires pour toutes les tranches d'expérience qui étaient demandées en 2024.

Néanmoins, les variations étaient demandées par type de clientèle. Comme les grilles finales en 2024 ne sont pas ventilées par clientèle, un taux de variation moyen, par corps d'emploi, a d'abord été calculé pour chaque entreprise. Les estimations finales sont donc les taux de variation moyen et médian pour chaque corps d'emploi, selon le type de service rendu (architecture ou ingénierie). Les médianes ont été calculées pour minimiser l'effet de certains taux déclarés qui s'éloignaient du reste de la distribution.

Les estimations ont été produites à partir des données pondérées de façon à pouvoir être inférées à la population visée, soit toutes les entreprises identifiées dans la BDRE, et non seulement les entreprises répondantes de 2024. Des marges d'erreur, calculées à partir des logiciels spécialisés SAS et SUDAAN, accompagnent également les estimations ponctuelles. Ces logiciels permettent d'estimer correctement la variance en tenant compte du plan de sondage. La variabilité entre les taux déclarés par une même entreprise n'est pas prise en compte, mais elle est considérée comme marginale par rapport à la variabilité entre les entreprises, surtout lorsqu'on sait que la majorité des entreprises ont fourni un seul taux incluant tous les types de clientèles.

## 4.3 Précision des estimations

Dans toute enquête statistique, les estimations produites sont entachées d'erreurs. Il y a d'une part l'erreur liée à l'échantillonnage, qui est attribuable au fait que seule une partie de la population visée est sélectionnée pour participer à l'enquête, et d'autre part, les erreurs qu'entraînent, par exemple, la non-réponse, une faiblesse de la base de sondage et les erreurs de mesure associées à des questions difficiles à interpréter, à la saisie ou au traitement de données. Il a déjà été question, dans les sections précédentes, de la principale source d'erreur non liée à l'échantillonnage, soit la non-réponse.

L'erreur due à l'échantillonnage se répercute sur les estimations produites, dont la précision est influencée par la complexité du plan d'échantillonnage. Il est donc nécessaire de mesurer la précision de chaque estimation avant de procéder à l'analyse et à l'interprétation des résultats inférés à la population visée.

Les erreurs dues à l'échantillonnage sont mesurées à l'aide de l'intervalle de confiance et du coefficient de variation (CV). L'intervalle de confiance illustre l'étendue approximative des valeurs que peut prendre la variable étudiée dans la population. Cela signifie que si l'échantillonnage était reproduit un très grand nombre de fois, chaque échantillon produisant son propre intervalle de confiance, alors au seuil de 5 %, 19 intervalles sur 20 contiendraient la vraie valeur du paramètre.

Le CV est une mesure qui permet de quantifier la précision de l'estimation et s'obtient en divisant l'erreur-type de l'estimation par la valeur de l'estimation. Plus le CV est élevé, moins l'estimation est précise et vice versa. Le CV s'exprime comme suit :

Il faut faire preuve de beaucoup de prudence lors de l'utilisation d'estimations dont le CV est élevé (supérieur ou égale à 25 %), puisque cela indique une très grande variabilité. Ces estimations devraient être fournies à titre indicatif seulement. Le CV sert également à comparer la précision de différentes estimations. Afin que le lectorat puisse juger rapidement de la valeur d'une estimation, dans les tableaux de résultats, les CV sont remplacés par des cotes de précision. Ces cotes sont définies au tableau 4.

**Tableau 4**

**Relation entre la valeur d'un coefficient de variation et la précision de l'estimation associée**

Coefficient de variation	Symbole	Précision de l'estimation
< 5 %	A	Excellente
$5 \% \leq CV < 10 \%$	B	Très bonne
$10 \% \leq CV < 15 \%$	C	Bonne
$15 \% \leq CV < 25 \%$	D	Passable
$\geq 25 \%$	E	Faible

Dans le cadre de cette étude, les CV pour les estimations moyennes varient entre 7 % et 12 %, alors que ceux pour les estimations médianes varient entre 6 % et 12 %. La précision des estimations est donc, somme toute, bonne.

## 5 Portée et limites de l'étude

Dans cette étude, tout a été mis en place pour maximiser la qualité et la représentativité des résultats produits. Des choix ont été offerts aux entreprises répondantes pour minimiser leur fardeau de réponse. Un effort de collecte a également été déployé pour obtenir les taux de réponse visés et ainsi réduire les risques de biais. Le taux de réponse obtenu à cette étude, de 77 %, est suffisant et a dépassé l'hypothèse de départ. De plus, la non-réponse partielle est inférieure à 5 % pour l'ensemble des variables, et les CV de toutes les estimations sont de moins de 15 %. De plus, toutes les estimations produites sont pondérées et tiennent compte non seulement du plan d'échantillonnage, mais également de la non-réponse totale, de manière à assurer la fiabilité de l'inférence.

Toutefois, malgré les précautions prises lors de la planification et de la réalisation de l'étude, l'analyse des données demeure contrainte par certaines limites. D'abord, il est impossible de garantir l'exactitude des réponses fournies ni l'hypothèse selon laquelle une entreprise répondante sélectionnerait effectivement l'option de détailler ses taux de variation si ceux-ci n'étaient pas uniques ; des ajustements ont d'ailleurs dû être effectués dans les cas d'incohérences les plus flagrants. Ensuite, bien qu'efficace, la base de sondage comporte quelques problèmes. Tout d'abord, si l'on peut supposer qu'elle contient la presque totalité des entreprises qui étaient en activité au moment de sa mise à jour (juin 2024), il est aussi certain que certaines de ces entreprises ont cessé leurs activités. Ce phénomène est connu sous le nom de surcouverture. L'ajustement de la pondération permet de réduire ce risque de biais (voir la section 3.2). Ensuite, ne sonder que les entreprises répondantes de l'étude précédente peut affecter la représentativité, où ces dernières ne représentent pas bien les entreprises non répondantes exclues de l'échantillon. Comme mentionné précédemment, en raison du taux de réponse relativement élevé en 2024 (82 %), le taux de réponse combiné est de 63 %. Comme ce dernier reste au-dessus de l'hypothèse de départ de 60 %, et que l'étendue d'honoraires déclarés dans cette précédente étude était relativement grande, la représentativité du marché est bonne. Enfin, comme le taux de non-réponse partielle et les CV sont tous deux relativement faibles, il s'agit d'un projet de bonne qualité ayant permis de produire des estimations fiables de la variation des honoraires des firmes d'architecture et d'ingénierie au Québec.

## 6 Confidentialité des résultats

---

L'ISQ est tenu de protéger la confidentialité des renseignements fournis par les entreprises répondantes. Les risques de divulgation des résultats produits sous forme de tableaux sont donc examinés. Il est possible de déceler deux types de risque de divulgation : 1) une cellule d'un tableau contient peu d'entreprises répondantes, 2) un petit nombre d'entreprises répondantes contribue à un grand pourcentage d'une estimation présentée dans le tableau.

L'examen des tableaux produits pour la présente enquête a permis de déterminer qu'aucun de ces types de divulgation ne se produisait. Ainsi, aucune cellule des grilles diffusées n'a à être masquée.

# Références bibliographiques

BOIVIN, Ariane (2025). *Étude sur les honoraires des firmes d'architecture et d'ingénierie au Québec 2024. Méthodologie de l'enquête*, [En ligne], Québec, Institut de la statistique du Québec, 20 p. [[statistique.quebec.ca/fr/fichier/honoraires-firmes-architecture-ingenierie-2024-methodologie.pdf](https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/honoraires-firmes-architecture-ingenierie-2024-methodologie.pdf)].

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2026). *Honoraires des firmes d'architecture et d'ingénierie*, [En ligne], Québec, L'Institut, [[statistique.quebec.ca/fr/document/honoraires-firmes-architecture-ingenierie](https://statistique.quebec.ca/fr/document/honoraires-firmes-architecture-ingenierie)].

STATISTIQUE CANADA (2025). *Guide technique de l'Indice des prix des services d'architecture, de génie et de services connexes, 2025*, [En ligne], produit n° 62F0014M au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Statistique Canada, 10 p. [[www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/62f0014m/62f0014m2025006-fra.pdf?st=d8EjLYxA](https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/62f0014m/62f0014m2025006-fra.pdf?st=d8EjLYxA)].

« Une organisation  
statistique performante  
au service d'une société  
québécoise en évolution »

[statistique.quebec.ca](http://statistique.quebec.ca)